



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/04/2026

**AFFICHEE LE :**

21/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

**DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28 avril 2026

**L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS** : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE JEANNE VIEL AU PROFIT DE  
L’ASSOCIATION AMORGEN MAISON DES VOIX**DELIBERATION N° **DELIB-2026-076**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET

Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune souhaite mettre à disposition de l'association Amorgen Maison des voix une salle située dans le centre Jeanne Viel, afin de lui permettre d'y organiser ses répétitions et de répondre à ses besoins de fonctionnement.

Afin d'encadrer cette mise à disposition et d'en harmoniser les modalités, il est proposé d'adopter une convention, dont le modèle est annexé à la présente délibération, précisant les conditions d'occupation des locaux, les obligations de l'utilisateur et les modalités de gestion.

Cette démarche vise à garantir une utilisation transparente, équitable et conforme à la réglementation du domaine communal.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ainsi,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel du mardi 14 avril 2026,

#### **Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**